

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet à dix-huit heures zéro minute, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes dans la salle « l'ECOLE », sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M. Jean-Paul ANGLADE **1^{er} adjoint**, M. Philippe BARRAULT, M. Grégory THIBAUD
Adjoints au Maire,
Mme, Marie CORNET-VERNET, Mme Pascale BACQUET, Mme Oriane PODEVIN et M.
Pierre de MONTALEMBERT **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M. Thierry SEGURA
Mme Florence DECHELLE, représentée par Mme Pascale BACQUET
M. Daniel MATHÉ, représenté par Jean-Paul ANGLADE

ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre de MONTALEMBERT

- **Approbation du procès-verbal du 16 mai 2025**
- **Désignation du secrétaire de séance** : M. Pierre de MONTALEMBERT
- **Délibération sur la Décision Modificatrice n°1 au Budget Primitif 2025**

Après informations des implications budgétaires de la demande de régularisation du titre n°45 du bordereau n°121 sur l'exercice 2024 clos par le Trésor Public pour erreur d'imputation au compte 13151, ce titre concernant le versement de la subvention du Fond de Concours 2024 pour les travaux de réimperméabilisation de la cour de la Salle « L'Ecole »,

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité,

La Décision Modificatrice n°1 au Budget Primitif 2025 suivante :

-Section Fonctionnement :

Chapitre 11 – compte 60618 - 33 611,00 €

-Section investissement :

Chapitre 13 – en dépense - compte 13151 + 33 611,00 €

- **Délibération sur l'intégration de la commune de Saint-Germain-Laxis à la Convention de mutualisation et de services des services informatiques de la CAMVS**

Après information et délibération, Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'avenant n°1 (projet ci-annexé) à la Convention de mutualisation et de services des services informatiques de la CAMVS permettant l'intégration de la commune de Saint-Germain-Laxis

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la Convention de mutualisation et de services des services informatiques, ainsi que, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Délibération sur la redevance 2025 sur l'occupation du domaine public par ENEDIS**

Après délibération, le Conseil municipal

DECIDE à l'unanimité, de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au maximum soit 241,00 euros

DIT que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application de l'article R 2333-105 du CGCT

- **Délibération sur le changement de durée de concession des Colombariums**

Les concessions de colombarium ne pouvant être que de 15 ans ou de 30 ans,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de fixer les tarifs des colombariums, à compter du 04 juillet 2025 comme suit :

Concession	15 ans	30 ans
Colombarium	250	450
Cavurne	250	450

- **Délibération pour autoriser M le Maire à demander la subvention départementale pour la restauration du cadre du tableau « Le Pénitent »**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE le Maire à solliciter et à signer la subvention départementale, dans le cadre de la restauration du cadre du tableau « Le Pénitent » pour un montant d'opération estimé à 10 332,00 € HT soit 12398,40 € TTC.

Tour de Table

- **Bien vivre ensemble**

Des gens du voyage sont venus en repérage près du parc de la Varenne. Des bennes VEOLIA ont été positionnées aux différentes entrées du parc pour en interdire l'accès.

Des problèmes de tri dans les poubelles sélectives ont été constatés et rapportés ; une discussion avec les habitants concernés est en cours.

- **Travaux et Subventions**

La part départementale de la subvention du CoR pour la réalisation du pôle technique a été accordée à hauteur de 150 000,00 €. La part régionale passera en commission en septembre pour un montant de 200 000,00 €.

Le devis retenu pour la restauration du tableau « Le Pénitent », situé dans l'église saint louis de Boissettes, s'élève à 14000€. La subvention auprès de la DRAC sera faite en septembre pour un accord début 2026.

Les travaux de la maison des associations, réalisés par l'association Initiative 77 et la mairie de Boissettes, avancent. La fin des travaux est prévue pour cet automne.

- **Evènements**

Félicitations et remerciements à Boissise-la-Bertrand pour l'organisation et la réalisation de la soirée Ciné plein air 2025. Il y a eu peu de participation cette année. Le film était très bien mais il y avait beaucoup d'activités en même temps sur le même weekend et le choix du vendredi soir n'y a pas aidé.

- **Urbanisme**

L'ARS et la CAMVS suivent le dossier d'insalubrité des logements de l'immeuble Clinchant. Des visites ont été réalisées pour constat. Les Procédures sont en cours.

- **Vie scolaire**

Année-2024-2025 :

Bilan scolaire très positif au vu de l'ensemble de activités proposées par l'équipe enseignante cette année avec l'aide des parents : Ecole et Cinéma, Ferme Tigolo, Course d'orientation, Triathlon, Stand Up Paddle Atelier Lego et programmation, Atelier GPS Drawing dans Boissise-la-Bertrand, Animation du SMITOM, Collecte de vêtements, Pédibus.

Remerciement aux municipalités pour l'ajout d'un temps d'ATSEM supplémentaire en maternelle et au financement de nouveau TNI dont par l'association des parents d'élèves

Année 2025-2026 :

6 classes à la rentrée avec 2 nouvelles enseignantes et 152 élèves inscrits soit 14 élèves de plus que l'an dernier.

Le nouveau projet d'école se fera autour de la culture, en lien avec l'IEN du Mée sur Seine et M Fouquet de l'association Boissettes en Scène.

Périscolaire :

Changement de la direction et de l'équipe en cours d'année avec l'arrivée très bénéfique de Mme Lova Rasoavololona.
Problème de recrutement de bénévoles pour assurer l'étude des lundis et jeudis soir pour la rentrée 2025.

Travaux :

Un agrandissement des locaux est prévu avec 3 nouvelles salles pour la rentrée 2027.

Secrétaire de séance
M. Pierre de MONTALEMBERT

Le Maire,
Thierry SEGURA

Coudane

Bacquet